

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-04 ET 270**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-04            modifiant certaines annexes du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 18 février 2014

Règlement 270              décrétant des travaux de réfection des infrastructures dans le secteur de l'Écoquartier Champlain ainsi qu'un emprunt de 5 440 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

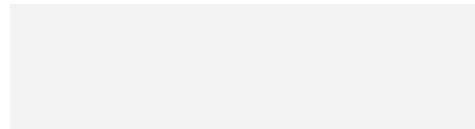
Adoption par le conseil : 17 décembre 2013

Approbation par les personnes habiles à voter : 22 janvier 2014

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 18 février 2014, en excluant l'application de la clause de paiement comptant à la taxe imposée en vertu de l'article 12 dudit règlement

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 février 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier